

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DFPE 30 Subvention (135.558 euros) et convention avec l'association Les Kyklos (10e) pour son établissement multi-accueil « Les Kiklos Saint-Lo uis (10e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association LES KYKLOS ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "LES KYKLOS" ayant son siège social 49, rue Beaunier à Paris 14^{ème}, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 135.558 euros est allouée à l'association "LES KYKLOS" (N° SIMPA : 187967 – N° Dossier 2017_05066).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

